



Devis non signé travaux réalisés

Par S81

Bonjour dans le cadre de la rénovation de notre corps de ferme nous avons fait appel à un artisan afin de remplacer toutes les fenêtres et portes . Nous n'avons pas signé le devis ,les travaux ont été réalisés mais très mal réalisés(baie vitrée pas étanche , manque 3 gardes corps , finitions autour des fenêtres non terminées,porte d'entrée qui n'est pas la bonne ,posée et non protégée donc déjà abîmée sans y habiter.....) Quel est notre recours par rapport au devis non signé ? Merci d'avance .

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le devis non signé n'a pas d'impact puisque vous l'avez tacitement approuvé en payant un acompte et en laissant l'artisan intervenir sur ce chantier.

L'artisan a-t-il une assurance pro ? une assurance décennale ?
Vous pouvez le mettre en demeure de terminer ces travaux par une injonction de faire.
Et si vous avez tout payé faire intervenir les assurances.

Par S81

Merci pour votre réponse mais nous n'avons payé aucun acompte .

Par yapasdequoi

Alors il est venu faire les travaux sans autorisation ? Sérieusement ?

Par AGeorges

Bonsoir S81,

nous n'avons payé aucun acompte

Aucun artisan sérieux n'intervient et ne réalise des travaux sans acompte. D'où vient le matériel ? D'une déchetterie ?
Pour disposer du matériel AVANT de faire les travaux, il faut bien que l'artisan achète ledit matériel.
Si vous ne lui donnez pas d'argent, comment peut-il faire pour disposer du matériel adapté à VOS travaux.
Au plus probable, il aura utilisé du matériel de "récupération" (volé sur un chantier ?), pas vraiment adapté, d'où les malfaçons que vous constatez.

Avez-vous vérifié ses qualifications ?
Le devis est-il précis, avec des mesures pour CHAQUE élément, ou est-ce un 'vague' engagement ?
Et si l'artisan disparaît dans la nature ?

Par yapasdequoi

L'artisan est-il assuré ?